

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec[®] 87-195

Applicable à compter du : [04/11/2019]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

EN ISO 374-1:2016
Type B



KLT

EN 388



1010X

EN 421



EN ISO 374-5:2016



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 421:2010, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1119.02 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

A handwritten signature in black ink.

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 04/11/2019

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec[®] 87-195

Applicable à compter du : [03/09/2018] et jusqu'à : [03/11/2019]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

EN ISO 374-1:2016
Type B



KLT

EN 388



1010X

EN 421



EN ISO 374-5:2016



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 421:2010, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1119 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 03/09/2018

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

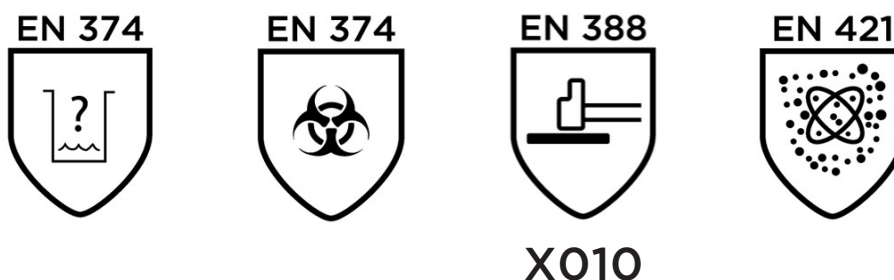
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VersaTouch 87-195

Applicable jusqu'au : [02/09/2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009, EN 421:2010 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03212684 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 21/12/2012